

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

CHALLENGE DU FAIR-PLAY - OCCICOM



ARTICLE PREMIER

Un challenge dit "Challenge du FAIR-PLAY - OCCICOM" est créé et remplace à dater de la saison 2025/2026 l'ancien challenge du Fair-play qui était en vigueur.

ARTICLE 2

Ce challenge est destiné à récompenser les équipes qui auront fait preuve, dans le championnat qui les concernent au cours de la saison, du meilleur esprit sportif, d'une attitude respectueuse envers tout les acteurs du football

ARTICLE 3

Ce Challenge est doté de récompense. Pour chaque catégorie, il sera attribué un jeu de maillots "OCCICOM".

ARTICLE 4

Ce challenge est répartie en cinq catégories à savoir : D1 ou concourent les clubs de D1, D2 ou concourent les clubs de D2, D3 ou concourent les clubs de D3, D4 ou concourent les clubs de D4 et D1 F ou concourent les clubs de D1 Féminines.

ARTICLE 5

Le classement sera établi en fonction du nombre de sanctions infligées aux joueurs, aux éducateurs, aux dirigeants de l'équipe suivant le niveau où elle évolue.

Il est défini par un barème – pièce jointe en annexe – qui représente des points de pénalités. Les équipes sont classées de la 1^{re} place à la dernière place, la première étant celle qui a le plus petit nombre de points de pénalités accumulés jusqu'à la dernière qui est celle qui a accumulé le plus grand nombre de points de pénalités.

Si une sanction n'était pas définie dans le barème ci-joint, le bureau du D.A.F. ajoutera manuellement des points de pénalités au club concerné, en fonction de la gravité de la sanction. S'il y avait (ce qui ne devrait normalement pas être le cas) un nombre de matchs différents entre les équipes, il serait calculé une moyenne de points de pénalités par matchs joués.

DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

ARTICLE 6

En cas d'égalité pour une place, le classement tiendra compte sur l'ensemble de la saison et toutes compétitions confondues :

- Du nombre de cartons « rouge » - L'équipe en ayant le moins sera classé devant
- Du nombre de cartons « jaunes » - L'équipe en ayant le moins sera classé devant
- Décision du CODIR

ARTICLE 7

Le codir se réserve le droit d'exclure une équipe du challenge pour raisons graves concernant le manquement à l'éthique sportive ou autres raisons, et qui n'aurait pas été pris en compte par le présent barème des pénalités.

ARTICLE 8

Pour permettre de récompenser le plus grand nombre d'équipes, le vainqueur d'une des catégories ne devra pas avoir déjà gagné ce challenge sur la saison précédente dans quelques catégories que ce soient. Si tel est le cas, il sera remplacé par le suivant immédiat et de la même façon le nouveau vainqueur sera remplacé par le suivant s'il s'avérait être un des vainqueurs de l'année précédente et ainsi de suite.

ARTICLE 9

Un classement SEMESTRIEL sera publié sur le site internet du District

ARTICLE 10

La remise des récompenses – Jeu de maillots OCCICOM – se fera courant l'automne après la saison sportive lors d'une cérémonie appelée « SOIREE OCCICOM – CHALLENGE DU FAIR PLAY ».

Les équipes gagnantes y seront conviés et devront obligatoirement être représentées par :

- Le président du club
- L'entraîneur de l'équipe
- 6 joueurs de l'équipe gagnante de sa catégorie

Tout manquement – sans justification - à cette règle aura pour conséquence la perte du jeu de maillot.

Il est important à la fois de valoriser l'éthique sportive à travers ce challenge mais également valoriser notre partenaire OCCICOM qui met à l'honneur le FAIR PLAY en parrainant ce challenge.